

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DÉLIBÉRATION N°016 2025

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance 13 juin 2025

Date de convocation : le 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin, COUDERT Loïc

Absent : M. PERRIER Antoine

Excusés :

Procuration :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. MALAGNOUX Benjamin

**Objet : PRORATISATION DES COUTS SALARIAUX DES ATSEM DU RPI
ECOLE DE SAINT-BONNET-L'ENFANTIER - ANNEES SCOLAIRES 2023/2024 et 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, en date du 1^{er} janvier 2022, une convention signée par les maires des communes de Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier, Saint-Pardoux-L'Ortigier, a instauré une proratisation des charges se rattachant à l'emploi des ATSEM.

Concernant l'année 2023/2024, la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier a évalué la dépense par écolier à 551,00€.

Concernant l'année 2024/2025, la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier a évalué la dépense par écolier à 475,91€.

Élèves de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier inscrits en Grande Section de Maternelle à Saint-Bonnet-L'Enfantier :

- Année 2023/2024 : 1 soit 551,00€
- Année 2024/2025 : 8 soit 8 x 475,91€ = 3807,28€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le versement de 551,00€ et 3807,28€ (soit 4358,28€) à la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- ✓ **Les versements** de 551,00€ et 3807,28€ à la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier dans le cadre de la convention de proratisation des charges se rattachant à l'emploi des ATSEM (RPI de Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier, Saint-Pardoux-L'Ortigier).

Saint-Pardoux-L'Ortigier le 13 juin 2025.
Le Maire, Christian MARCOU